

Compte rendu
Séance du 03 juillet 2020

L'an deux mil vingt, le trois juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Jean STURMA, doyen de la séance.

Etaient présents : M. BOMONT Cyril ; Mme CHARTIER-FOURRIER Stéphanie ; Mme DOUCET Fabienne ; Mme DUBARLE Muriel ; Mme GAGEAT-DIJOU Catherine ; M. LEROUX Bruno ; Mme GUYON Agnès ; Mme MALBERT Mélie ; Mme MATRINGHEM Christelle ; M. MERLE Jérôme ; M. PETERS Stéphane ; Mme RAMET Claire ; M. ROLAND Benjamin ; M. STURMA Jean

Absent excusé : M. DEFOSSEZ Thomas

Présentation des procurations : M. DEFOSSEZ Thomas à Mme Claire RAMET.

Date de convocation : 26/06/2020

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

1) **Élection du Maire**

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée et invite le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire.

Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

M. Stéphane PÉTERS se présente Maire.

Chaque conseiller municipal vote ; il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin :

Nombre de votants : 14

Nombre de suffrages déclarés nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 8

CANDIDAT	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
Stéphane PÉTERS	13

L'élection est acquise au 1er tour, M. Stéphane PÉTERS a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

2) **Détermination du nombre et création des postes d'adjoints**

M. le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal.

En vertu de l'article L2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal. Ce pourcentage donne un effectif maximum de trois adjoints.

Dans le précédent conseil seul 1 adjoint était en fonction, il convient de déterminer le nombre d'adjoint pour ce nouveau mandat.

Il est proposé, après échanges, 3 postes d'adjoints dont 2 sont à créer.

3) Election des adjoints

Vu l'article L. 2122-7-2 du Code des collectivités territoriales,
Vu la délibération 2020/03 du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au Maire à **3**,

M. le Maire rappelle que les adjoints sont élus parmi les membres du conseil municipal, dans les mêmes conditions que le maire (L. 2122-7-1 du CGCT), c'est-à-dire à la majorité absolue.

Toutefois, si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

M. Jean STURMA se présente au poste de 1^{er} adjoint.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 13
- majorité absolue : 8

L'élection est acquise au 1er tour, M. Jean STURMA a été proclamé 1er adjoint et immédiatement installé.

Mme Fabienne DOUCET se présente au poste de 2^{ème} adjoint

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

L'élection est acquise au 1er tour, Mme Fabienne DOUCET a été proclamée 2ème adjoint et immédiatement installée.

Mme Muriel DUBARLE se présente au poste de 3^{ème} adjoint

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

L'élection est acquise au 1er tour, Mme Muriel DUBARLE a été proclamée 3^{ème} adjoint et immédiatement installée.

4) Indemnités de fonction du Maire et de ses adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2123 20 à L2123 24 1,
Considérant que le code susvisé fixe des taux maximums et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au maire et aux adjoints ;

Le conseil municipal décide :

Article 1 : de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoint, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux retenu en pourcentage de l'indice 1027, conformément au barème fixé par les articles L2123 23 et L2123 24 du code général des collectivités territoriales :

- Maire : 18% de l'indice 1027 soit 605.58€ net.
- 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} adjoint : 5% de l'indice 1027 soit 153.14€ net.

Article 2 : Dit que cette délibération prend effet au 04 juillet 2020 ; elle annule et remplace la délibération prise par le conseil municipal en date du 05 octobre 2018.

La date de début des premiers versements est fixée au 25 juillet 2020.

Article 3 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 6531 du budget communal.

5) Désignation des Conseillers Communautaires

Le Maire, M. Stéphane PÉTERS récemment élu est Conseiller Communautaire en qualité de titulaire ;
M. Jean STURMA annonce sa démission, au poste de suppléant, acquis de droit suivant l'ordre du tableau du Conseil Municipal ;

Mme Fabienne Doucet, 3ème élue sur le tableau du Conseil Municipal, se présente comme Conseiller Communautaire en qualité de suppléant.

Sont élus :

Titulaire : M. Stéphane PÉTERS

Suppléant : Mme Fabienne DOUCET

6) Désignation des délégués du SEZEO

À la suite de l'élection municipale tenue les 15 mars et 28 juin 2020, le Conseil Municipal se doit d'élire les délégués représentant la Commune pour le Syndicat d'Énergie Zone Est de l'Oise.

MMS. Bruno LEROUX et Jean STURMA sont nommés délégués titulaires.

7) Vote des taux d'imposition 2020

	Taux d'imposition	Base d'imposition	Produits
Taxe foncière (bâti)	14.33	441 500	63 267
Taxe foncière (non bâti)	38.94	82 000	31 931

M. Stéphane PÉTERS soumet à l'assemblée l'état 1259, notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020, au vote, adopté à l'unanimité.

Pas d'augmentation des taux d'impositions pour l'année 2020.

8) Désignation des délégués du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS)

À la suite de l'élection municipale tenue les 15 mars et 28 juin 2020, le Conseil Municipal se doit d'élire les délégués représentant la Commune pour le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire.

Sont nommés délégués :

Titulaires : M. Stéphane PÉTERS, M. Jérôme MERLE

Suppléants : M. Benjamin ROLAND, Mme Stéphanie CHARTIER

9) Désignation des délégués du Syndicat Interdépartemental du Sage de la Nonette

À la suite de l'élection municipale partielle tenue les 15 mars et 28 juin 2020, le Conseil Municipal se doit d'élire les délégués représentant la Commune pour le Syndicat Interdépartemental du Sage de la Nonette.

Sont nommées en qualité de :

Titulaire : Mme Muriel DUBARLE

Suppléant : Mme Claire RAMET

10) Désignation des délégués du Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Automne (SAGEBA)

À la suite de l'élection municipale partielle tenue les 15 mars et 28 juin 2020, le Conseil Municipal se doit d'élire les délégués représentants la Commune pour le Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Automne.

Sont nommés en qualité de :

Titulaire : M. Benjamin ROLAND

Suppléant : M. Thomas DEFOSSEZ

11) Désignation des membres de la Commission Appels d'offres

À la suite de l'élection municipale tenue les 15 mars et 28 juin 2020, le Conseil Municipal se doit d'élire les membres de la Commission d'Appels d'offres.

Sont nommés en qualité de :

Président : M. Stéphane PÉTERS

Titulaires : M. Cyril BOMONT, M. Jérôme MERLE, M. Jean STURMA, M. Benjamin ROLAND.

Suppléants : Mme Fabienne DOUCET, Mme Mélie MALBERT

12) Désignation des membres de la Commission Finances

À la suite de l'élection municipale tenue les 15 mars et 28 juin 2020, le Conseil Municipal se doit d'élire les membres de la Commission des Finances de la Commune.

Sont nommés membres de la commission finances :

M. Stéphane PÉTERS, Mme Fabienne DOUCET, M. Jérôme MERLE, M. Jean STURMA

13) Désignation des délégués du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit SMOTHD

Suite à l'élection municipale tenue les 15 mars et 28 juin 2020, le Conseil Municipal se doit d'élire les délégués au Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit.

Le Maire, M. Stéphane PÉTERS est délégué d'office en qualité de titulaire

M. Jean STURMA est nommé délégué suppléant.

14) Désignation du membre de la commission de contrôle

À la suite de l'élection municipale tenue les 15 mars et 28 juin 2020, le Conseil Municipal se doit de désigner le conseil municipal à la commission de contrôle de la liste électorale.

Sachant que le membre de la commission est le 1^{er} dans l'ordre du tableau du conseil municipal, 3 élus ont obtenus le même nombre de voix soit 159 voix, M Bruno LEROUX, le plus âgé, est désigné membre de la commission du contrôle.

15) Désignation du membre du CCAS

À la suite de l'élection municipale tenue les 15 mars et 28 juin 2020, le Conseil Municipal se doit de désigner les membres de la commission communale de l'aide sociale.

M. Stéphane PÉTERS est le président, M. Jean STURMA vice-président, Mme Muriel DUBARLE, Mme Agnès GUYON, Mme Fabienne DOUCET, M. Bruno LEROUX membres actifs.

Les membres de l'extérieur sont MMES Marieck STURMA, Bernadette CHAMEREAU, Diana POTEAU, Paulette DROUET.

16) Désignation du délégué de l'ADTO

À la suite de l'élection municipale tenue les 15 mars et 28 juin 2020, le Conseil Municipal nomme M. Stéphane PÉTERS délégué de l'ADTO.

17) Désignation des membres des commissions communales

À la suite de l'élection municipale tenue les 15 mars et 28 juin 2020, le Conseil Municipal nomme dans les commissions :

Urbanisme : Bruno LEROUX, Stéphanie CHARTIER, Fabienne DOUCET, Catherine GAGEAT, Stéphane PÉTERS.

Travaux : Bruno LEROUX, Cyril BOMONT, Benjamin ROLAND, Jean STURMA, Stéphane PÉTERS.

Sécurité, tranquillité publique : Agnès GUYON, Fabienne DOUCET, Mélie MALBERT.

Communication : Stéphanie CHARTIER, Christelle MATRINGHEM, Mélie MALBERT, Thomas DEFOSSEZ, Stéphane PÉTERS.

Animation : Stéphanie CHARTIER, Fabienne DOUCET, Catherine GAGEAT.

Environnement : Christelle MATRINGHEM, Agnès GUYON, Benjamin ROLAND, Catherine GAGEAT, Thomas DEFOSSEZ.

Questions diverses :

-M. le Maire demande qu'une réunion minibus avec les parents des enfants de Ducy ait lieu samedi 11 juillet 2020. Le secrétariat mairie convoque les parents.
Les nouveaux élus sont informés de l'historique de la mise en place du ramassage scolaire des enfants de Ducy par le minibus communal.

M. le Maire informe que le transport des enfants de Ducy par le minibus n'a pas repris lors de la réouverture des écoles du RPI le 02 juin 2020 ; les mesures sanitaires ne pouvant être respectées.
De même pour les cars du département qui transportent les élèves du primaire dans l'Oise.

-Une nouvelle version du site mairie est en cours, une réunion se tiendra mi-juillet pour une mise en ligne à la fin du mois.

la séance est levée à 20h30.